

(A)

(N° 60.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1894.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1894.

(Voir les n^{os} 117 IV, session de 1892-1893; 6 IV, 14, 103, 114 et 115, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants; 57 et 58, session de 1893-1894, du Sénat.)

Amendement présenté par M. VAN OCKERHOUT

ART. 23.

Les soussignés proposent de majorer de 25,000 francs le crédit de 325,000 francs inscrit à cet article, qui est ainsi conçu :

« Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur*, des *Annales parlementaires*, des *Comptes rendus des séances des Chambres* et travaux accessoires. »

VAN OCKERHOUT.
DE CONINCK DE MERCKEM.
JULES LAMMENS.